

Paris, le 11 février 2010

## Communiqué de Presse

### Radiographie industrielle : élaboration d'une charte de bonnes pratiques dans les régions Rhône-Alpes et Auvergne

La division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les Caisses régionales de l'assurance maladie (CRAM) des régions Rhône-Alpes et Auvergne et les professionnels du secteur ont contribué à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques en matière de radiographie industrielle.

Compte tenu de la haute activité des sources radioactives mises en œuvre, la radiographie industrielle présente pour les travailleurs un risque qu'il convient de prévenir et de limiter. Les objectifs de cette démarche sont de faciliter l'application de la réglementation et au-delà de faire évoluer les pratiques et les habitudes afin d'améliorer la prévention et les conditions d'intervention des travailleurs et de permettre la diminution des dosimétries enregistrées par les techniciens en radiographie industrielle.

La charte présente de façon concrète les bonnes pratiques en matière de radiographie industrielle afin d'aider les professionnels à mieux intégrer les principes généraux de prévention à chaque étape du déroulement d'un chantier.

Cette démarche originale a permis d'associer les différents acteurs en matière de contrôles de radiographie industrielle : donneurs d'ordre, entreprises de contrôle gammagraphique, entreprises de maintenance industrielle, médecins du travail, organismes de contrôle et de prévention etc.

Une quarantaine d'entreprises ont signé cette charte le 10 février 2010 à la division de Lyon de l'ASN. Son application sera suivie par un comité auquel participe la division de Lyon de l'ASN.

CONTACT PRESSE

CRAM : Ludovic Nassisi : ( 04 72 91 98 60 [lnassisi@cramra.fr](mailto:lnassisi@cramra.fr)

ASN : Evangelia Petit : ( 01 40 19 86 61 [evangelia.petit@asn.fr](mailto:evangelia.petit@asn.fr)



#### Exemple de gammagraphe

Le contrôle gammagraphique permet d'apprécier les défauts d'homogénéité dans le métal et en particulier dans les cordons de soudure. Cette technique utilise notamment des sources d'iridium 192 et de cobalt 60, dont l'activité atteint une vingtaine de térabecquerels.

Un appareil de gammagraphie est composé :

- d'une source radioactive insérée dans un porte-source ;
- d'un projecteur de source, servant de container de stockage quand la source n'est pas utilisée et permettant son transport et sa mise en sécurité ;
- d'une gaine d'éjection et d'une télécommande destinées à déplacer la source entre le projecteur et l'objet à radiographier, tout en assurant la protection de l'opérateur qui se tient à distance de la source.